

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 31 octobre 2014

Secrétaire de Séance : Christian PLAGNE

Présents: T. GOUBY (maire), O. MOLLE (1ère adjointe), A. CHARLIN (2ème adjoint), G. GRANGEON (3ème adjoint), A. ELICOT (4ème adjointe), R. COHAS., D. PERRIN, S. SEFERIAN, D. BREJON, E. CREMONESE, D. GAGNIERE, C. PLAGNE.

Excusées : C. HOCH (pouvoir à T. GOUBY), M.C. MASSACRIER (pouvoir à R. COHAS)

1. Urbanisme: présentation des demandes d'autorisation déposées

Le Maire T. GOUBY présente les demandes en cours. Pas d'observation particulière.

2. Finances

2.1 La modification budgétaire suivante est proposée :

FONCTIONNEMENT Budget général

Dépenses :

6078 fournitures ateliers péri-scolaires	+ 1 000 €
6413 personnel non titulaire	+ 3 900 €
6416 emplois d'insertion	+ 1 000 €
6453 cotisations retraites	+ 3 700 €
6454 cotisations ASSÉDIC	+ 400 €
6531 indemnités élus	+ 6 500 €
6533 retraites élus	+ 200 €
6534 cotisations Séc. Soc. Elus	+ 3 500 €
61522 entretien bâtiments	+ 2 000 €
611 contrats prestations services	+ 4 000 €
Total =	+ 26 200 €

Recettes :

7325 reversement FPIC	+ 12 359 €
7381 taxe additionnelle droits mut.	+ 11 000 €
74121 dotation solidarité rurale	+ 2 841 €
Total =	+ 26 200 €

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

2.2 **Rappel** sur les lignes de trésorerie.

Le montant de la ligne de trésorerie de la commune pour 2014 s'est élevé à 85 000 €. L'ouverture d'une ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Elle équivaut à un droit de tirage permanent auprès d'un établissement de crédit. Dans la limite d'un plafond fixé par contrat, la collectivité peut tirer des fonds lorsqu'elle le souhaite en une ou plusieurs fois... Elle peut être utilisable en fonction des besoins.

Le conseil autorise le maire à contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 85 000 €:

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	1
------	------	----	--------	---	------	---

3. SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire)

M. le Maire propose que la commune adhère au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) du SIEL ; l'adhésion est de 975 € par an pour une durée de 6 ans. Ce service propose, après étude, des solutions pour dépenser moins d'énergie. Le conseil autorise le maire à adhérer à ce service :

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

D'autre part, le SIEL propose la mise en place d'un groupement d'achat d'énergie (électricité, gaz, ...).

Dans l'attente de complément d'informations, notamment sur l'évolution des groupements d'intercommunalités, la décision est repoussée à un conseil ultérieur.

Des communes ont demandé au SIEL de proposer une option "instruction des demandes de Permis de Construire". En effet, à partir du 1er juillet 2015 la gratuité des services publics pour instruire ces demandes disparaîtra : leur instruction sera donc payante dans un premier temps avant de cesser définitivement.

4. Tarifs communaux – salle des fêtes.

Les propositions :

- le conseil ne se prononce pas sur le tarif de la cantine qui est gérée par le "Sou" ;
 - les tarifs du cimetière, des locations de garages, et de la garderie ne changent pas ;
 - la modification éventuelle des tarifs de l'assainissement sera étudiée ultérieurement ;
 - salle des fêtes : le règlement est à revoir. Une commission est formée pour présenter un projet (Adeline ; Thierry, Danie, Damien, Christian et Marie-Claude).
- Les tarifs seront fixés lors du conseil municipal de novembre ;

5. Taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement (T.A) est réclamée par les services de l'Etat lors d'une nouvelle construction. (Pour toute construction close et couverte) Cette taxe est payable en deux fois.

Pour les terrains constructibles (zone UC du PLU), lorsque le permis de construire est accordé, la commune doit prendre à sa charge la viabilité (voirie, eau, électricité, ...). Au 1er janvier 2015 les taxes de raccordement au réseau d'assainissement seront supprimées.

Pour rappel, la T.A se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), la participation pour aménagement d'ensemble (PAE)

Elle se compose de 3 Taux : 2.5% Taxe départementale – 0.4% redevance archéologique – x % taxe communale
Proposition : passer le taux de la taxe d'aménagement de 3% à 5%.

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Certains locaux peuvent être exonérés dans certains cas.

Proposition : exonération accordée pour les abris de jardin dont l'installation doit être soumise à déclaration préalable en mairie.

VOTE	POUR	12	CONTRE	2	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

6. CCPA : - Suivi des dossiers en cours

Le compte-rendu complet de la dernière réunion de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée est sur le site de la commune : www.marcilly-le-chatel.fr ou www.pays-astree.com

7. Evolution de la Poste

Un groupe de travail s'est réuni pour étudier les différentes solutions suite à la demande du directeur de la Poste qui souhaite fermer le bureau de poste et le remplacer soit par un relais postal commerçant soit par une agence postale avec personnel communal.

Aucune des 2 propositions n'étant actuellement envisageable, le conseil se prononce pour le maintien du bureau de poste.

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

8. Questions diverses

8.1 Demande de l'association "les 3 p'tites notes de musique" pour disposer de locaux communaux avec des horaires plus étendus, certains jusqu'à assez tard (3 à 4 soirs par semaine). Cette occupation serait temporaire. Par ailleurs la salle utilisée sert aussi à des réunions d'autres associations : dans ce cas elles seraient prioritaires.

Les horaires suivant lui sont accordés : lundi 17h - 19h, mercredi 14h15 - 19h et samedi 9h – 9h45.

8.2 Déneigement accès pôle petite enfance.

La CCPA a demandé à la commune d'assurer ce déneigement. Le conseil municipal donne son accord.

8.3 Urbanisme.

A. ELICOT, adjointe chargée de l'assainissement nous informe que :

- d'une part :

- il y a 116 % de charge sur le lagunage de Lugneux, donc saturé ;
- il y a 100 % de charge sur la station de Corbes, donc saturé ;
- il y a 90% de charge sur la station de Say, donc bientôt saturé ;

- d'autre part :

dans un relevé de décisions du 04/12/2012 du SYMILAV (Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy) concernant l'assainissement à Marcilly on lit qu' "il est nécessaire de trouver une solution Madame FRIDIÈRE (DDT, Police de l'Eau) stipule qu'en cas de non évolution de la situation, des avis négatifs de la

Police de l'Eau pourront être promulgués sur les permis de construire."

D'où la note d'urbanisme suivante qui sera communiquée :

En raison d'une saturation constatée des stations d'assainissement sur la commune de Marcilly-Le Châtel, et tout particulièrement, les stations de Corbes et de Lugnieux, le Conseil Municipal se voit contraint momentanément de stopper l'instruction des permis de construire, relative à toute construction nécessitant un raccordement aux réseaux collectifs d'assainissement.

Le Conseil Municipal met tout en œuvre afin de pallier cette situation au plus vite et vous remercie de votre compréhension.

Cependant les constructions d'habitations, bien que limitées, restent encore possibles sur le secteur de Say, ainsi que dans les hameaux non raccordés aux réseaux d'assainissement collectifs.

Le Maire Thierry GOUBY

8.4 Eclairage du Château Ste- Anne

G. GRANGEON nous fait part d'une proposition du locataire du château d'illuminer le château la nuit. Difficilement envisageable par la commune qui par ailleurs participe aux économies d'énergie en éteignant l'éclairage public. D'autre part le château n'est pas situé sur le domaine public.

8.5 Cérémonie du 11 novembre

E. CREMONESE donne le déroulement de cette célébration : accueil sur la place à 11h. Défilé jusqu'au monument aux morts. En accord avec la directrice, les enfants de l'école participeront. Verre de l'amitié à la salle des fêtes.

8.6 Jeudi 13 novembre.

Le prochain conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée se réunit à Marcilly le Châtel le 13 novembre à 20h30.

8.7 Commission école.

Constatant le faible nombre d'enfants, le CM envisage d'ouvrir la garderie le matin à 7h45 au lieu de 7h30. Le temps de travail du personnel ainsi récupéré sera redistribué sur la journée.

8.8 Prochains conseils municipaux le 28/11 et 19/12 à 20h

8.9 Fête de la St Nicolas et réception en l'honneur des nouveau-nés : vendredi 5 décembre.

8.10 Informations diverses

La mairie sera fermée le 26/12/14 et le 2/1/15.

A partir du mardi 4 novembre, les adjoints tiendront une permanence les mardis de 14h à 16h.

8.11 Mise en place d'une commission "Prospectives".

E. CREMONESE propose la mise en place d'une commission "Prospectives" afin de réfléchir sur le futur et donner des éléments pour aider à prendre des décisions pour l'avenir. Démarrage en janvier 2015.

8.12 Une étude sur l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public a été réalisée par la société Alpes Contrôle. Afin de se mettre en conformité la commune dispose de 3 ans. Un planning des travaux doit être déposé à la préfecture afin de bénéficier de ces 3 ans de délai.